

## TRAVAILLEUSES SANS STATUT LÉGAL : LES DROITS HUMAINS SONT-ILS LIÉS À UN TITRE DE SÉJOUR ?

### Au programme

- film documentaire *Elles, les (in)visibles*
- entretien avec **Maevia Griffiths**, réalisatrice du film
- entretien avec **Rocio Restrepo**, directrice de l'Association découvrir, pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes qualifiées en Suisse romande et intervenante dans le film



### Le film

## Elles, les (in)visibles

Maevia Griffiths – Suisse, 2021, 62', vost fr

Les femmes constituent 51% des flux migratoires selon les Nations Unies et bien plus de la moitié selon les régions. Elles sont souvent accompagnées de leurs enfants ou bien partent seules. Leur parcours est semé d'embûches, elles font face à une grande vulnérabilité et parfois de la violence. Une fois arrivée dans leur pays d'accueil, la recherche d'un emploi, les pénibles conditions de travail, les faibles salaires et une mauvaise protection sont leur quotidien.

En Suisse, c'est environ 150 000 personnes qui vivent sans permis de séjour. A Genève, il y aurait près de 12'000 personnes sans statut légal dont 80% sont des femmes. La plupart de ces femmes sont des travailleuses sans statut de séjour régulier, employées majoritairement dans le nettoyage, le repassage, la garde d'enfant ou bien s'occupant des personnes âgées dans des ménages privés.

«Sans-papiers», «clandestines», «illégales», les mots ont leur importance et contribuent à renforcer leur marginalité, leur insécurité ainsi que leur invisibilité. Qui sont-elles vraiment ? Quelles sont leurs motivations ? Quelle est leur histoire ? Ce documentaire s'intéresse au parcours de quatre femmes doublement invisibles.

D'un côté, elles passent presque inaperçues pour la grande majorité de la société, leur travail s'effectue dans la sphère privée. De l'autre, elles vivent de manière cachée, pour ne pas révéler leur présence aux autorités suisses.

## La thématique

### *Les travailleuses sans statut légal à Genève, au-delà des stéréotypes*

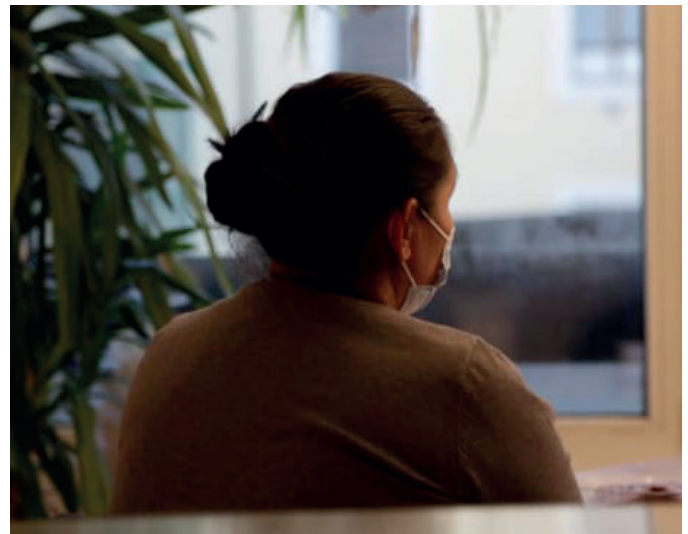
La notion de «féminisation de la migration» apparaît pour la première fois dans les discours des Nations Unies en 2007. Elle marque un changement de perspective car les femmes sont non seulement nombreuses à prendre l'exil, elles sont aussi protagonistes de la migration. Ce constat se vérifie en contexte suisse comme global.

Genève serait en termes de proportions le canton où réside le plus de personne qui n'ont pas de statut légal. Les ménages suisses engagent très souvent des migrant·e·s. En très grande majorité ce sont des femmes, souvent sans permis de travail et sans autorisation de séjour. Pour ces femmes le travail dans un ménage privé constitue une des rares possibilités pour trouver un emploi et subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. La situation financière de ces femmes reste toutefois très précaire car il est difficile de trouver suffisamment d'heures de travail pour gagner sa vie sans problème. Elles travaillent fréquemment dans plusieurs ménages, rémunérées à l'heure et effectuent des tâches très diverses dans l'économie domestique. Depuis la crise sanitaire, les conditions de vie de ces travailleuses sont d'autant plus précaires, beaucoup ont perdu des heures de travail, certaines ont été licenciées par leurs employeurs de manière arbitraire et sans préavis. Cette situation précaire s'accompagne d'une peur constante d'être arrêtée puis expulsée par la suite.

L'existence de réseaux sociaux a donc une importance centrale. Ces réseaux d'entraide ne se limitent souvent pas à l'entourage personnel en Suisse mais englobent aussi des relations familiales et d'amitiés dans le pays d'origine. Le contact avec les personnes proches du pays d'origine est maintenu par divers moyens de communications et par le versement régulier d'argent. Les fonds envoyés dans leur pays d'origine améliorent les moyens de subsistance et les conditions de vie de leur famille tout en renforçant les économies.

### *Les droits humains sont-ils liés à un titre de séjour ?*

Le fait d'être sans statut légal ne signifie pas l'absence de droits ni de devoirs. Une femme en séjour



irrégulier à Genève est protégée par l'ordre juridique suisse, notamment en ce qui concerne son travail, son accès aux soins, son logement et ses enfants. Néanmoins, la difficulté principale que rencontre une femme sans statut légal consiste à faire valoir ses droits à cause du risque de voir son statut révélé aux autorités migratoires.

Par exemple, une femme sans statut légal qui subit des violences physiques de son conjoint ou de sa partenaire, ou qui veut contester l'expulsion de son logement, prend le risque, en entamant une procédure, de sortir de l'anonymat et de se faire renvoyer de Suisse. De plus, pour ce qui est des conditions de travail, les personnes sans statut légal peuvent s'adresser aux prud'hommes. Dans les faits, ceci n'est pas sans risque non plus, car la pratique diverge selon les cantons quant à la transmission des informations aux autorités administratives. Cette situation pose un problème au regard de l'accès à la justice qui est un droit garanti tant par la Convention européenne des droits de l'homme que par la Constitution fédérale.

Les travailleuses sans permis de séjour sont donc largement tributaires de leurs employeurs, ce qui facilite l'apparition de diverses formes d'exploitation, faute de dispositif de contrôles publics. Il en résulte, d'une part, des conditions de travail souvent précaires pour les migrantes et, d'autre part, un risque d'abus ou de mauvais traitements accrus. Dans cette construction où, l'économie recrute et la loi exclut, la précarité est de mise: bas salaires, emplois temporaires, conditions de travail abusives, logements trop petits et trop chers, difficultés d'accès aux soins et à la justice.

## Une régularisation (im)possible ?

La seule démarche qui pourrait garantir le respect des droits fondamentaux est la régularisation. Il existe trois voies de régularisation individuelle pour une femme sans statut légal : le regroupement familial, le mariage ou partenariat enregistré et la reconnaissance d'un cas de rigueur (aussi appelé « permis B humanitaire »). En pratique, les cas de rigueur qui ont le plus de chance d'aboutir sont ceux de personnes atteintes d'une maladie ne pouvant pas être traitée à l'étranger ou de femmes avec enfants ayant vécu en Suisse pendant l'adolescence. Toute demande pour cas de rigueur peut entraîner un renvoi de Suisse étant donné l'obligation de révéler son identité et l'incertitude du résultat de l'examen de la demande.

Non seulement la régularisation est nécessaire, mais l'expérience récente a prouvé qu'elle est possible avec le projet pilote *Papyrus* (2017-2018). Avant le projet, on entendait l'argument selon lequel la régularisation inciterait de nombreuses personnes sans statut légal à venir s'installer dans le canton. Les résultats de l'opération *Papyrus*, scientifiquement évalués par des experts, ont prouvé que ce n'était pas le cas. Les spécialistes s'accordent sur la nécessité d'une démarche de régularisation sensée à la fois humainement et légalement qui consiste à régulariser les personnes sans statut légal sur la base de critères clairs et prévisibles.

## Livre suggéré

→ **Derrière les murs. Récits de migrantes au temps du Covid-19** édité par la Marche Mondiale des Femmes/Suisse.

« Printemps 2020, des mesures inédites sont mises en place en Suisse comme ailleurs dans le monde pour protéger la population contre le Covid-19 et essayer d'endiguer la maladie. Elles transforment nos vies. Ce bouleversement n'a pas le même poids selon nos conditions d'existence, notre logement, nos ressources financières, notre état de santé, notre vécu antérieur. La Marche Mondiale des Femmes donne ici la parole à celles que l'on entend si peu, et qui pourtant ont souvent appris à dépasser les murs. Point commun des femmes témoins : avoir un jour vécu l'exil. Quelle résonance la pandémie a-t-elle eue pour elles ? Comment ont-elles traversé cette période ? Que peuvent-elles nous apprendre ? »

Il est disponible à Payot et la Librairie du Boulevard à Genève.

Il peut aussi être acheté en écrivant à [info@marchemondiale.ch](mailto:info@marchemondiale.ch).

Prix du livre : **30 CHF.**

Sources : Brochure de la Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables de l'Université de Genève, Les droits des femmes sans statut légal à Genève (fr/en/es), Brochure de la Plateforme pour les sans-papiers, Aucun employé de maison n'est illégale, Revue de l'ODAE – l'Observatoire romand du droit d'asile pour les étrangers. Panorama n°2 : Sans-papiers : les travailleur-ses de l'ombre, Confédération suisse, ONU Femmes